



*Association de Défense
des Droits des Accidentés
et des Handicapés*

L'ADDAH40 – ACTION de CONSEIL & de DEFENSE :

Aider & conseiller juridiquement les accidentés de la vie (accident du travail, maladie professionnelle, handicap...)

Défendre ses adhérents devant les juridictions compétentes (Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale, Tribunal du Contentieux de l'Incapacité,..)

Soutenir les personnes victimes de l'amiante, des cancers professionnels...

L'ADDAH40 – ACTION de REVENDICATION :

Lutter contre toutes les discriminations fondées sur l'état de santé ou sur l'handicap.

Agir pour l'amélioration de la législation pour tous (réforme de l'assurance maladie).

Si vous êtes victime d'un accident [travail, route, domestique...] d'une maladie professionnelle, si vous êtes en arrêt de maladie, l'ADDAH peut vous aider.

Quels que soient votre situation et votre régime de protection sociale : salarié du privé ou agricole, fonctionnaire, professions libérales, exploitant agricole, retraité ou pensionné...

Quelle que soit votre situation : accident du travail, maladie professionnelle, accident de la circulation, accident de la vie, maladie, handicap...

Seul et souvent mal informé de vos droits, confronté à des législations complexes, vous ne pouvez rien. L'ADDAH est à votre disposition dans tous les domaines :

Information sur vos droits,

Accompagnement dans vos démarches administratives,

Constitution et suivi de votre dossier,

Représentation et assistance devant les juridictions compétentes,

Demande de retraite ou de pension,

Prévoyance...

exemple :

Les accidents du travail, les maladies professionnelles : Je suis victime d'un accident de travail, que dois-je faire ? Qui fait la déclaration ? Qu'est-ce que la consolidation ? Ai-je droit à une réparation ? En cas de refus de prise en charge, que dois-je faire ?

Les accidents de la circulation, de la vie courante : Quels sont mes droits ? Comment être indemnisé ? Par qui et combien ?

Les aléas thérapeutiques (infection nosocomiale, médiateur par exemple) : Quelle procédure pour quelle indemnisation ?

Le handicap : Comment être reconnu travailleur handicapé ? Quels sont mes droits ?

L'amiante : Qu'est-ce que le FIVA ? Ai-je droit à une réparation ?

La maladie : Je suis en maladie longue durée ou en invalidité, quels sont mes droits ?

L'association landaise au service de vos intérêts

ADDAH40

L'Association de Défense des Droits des Accidentés et des Handicapés des Landes

1052 rue de la Ferme de Carboué

40000 MONT DE MARSAN

Tel : 05.58.75.17.05 – Fax : 05.58.06.29.07

Email : addah40@orange.fr

www.addah40.fr